

---

## **COMMISSION 1 : DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE**

### **POLITIQUE 12 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

#### **12-1 ILLE-ET-VILAINE 2035 : UN AVENIR SOUHAITABLE POUR LE TERRITOIRE BRETEILLIEN**

L'aménagement d'un territoire ne saurait se penser que sur le temps long : il nous est donc apparu indispensable d'imaginer et de préparer dès aujourd'hui le meilleur des futurs pour l'Ille-et-Vilaine à l'horizon 2035.

Ce projet pour l'Ille-et-Vilaine, nous l'avons construit avec les Breteilliens et les Breteilliennes, avec les élus, avec les agents du Département, pour qu'il corresponde véritablement aux attentes du plus grand nombre. Nous avons notamment analysé les grandes évolutions sociologiques, démographiques et économiques de notre département, dans le contexte des bouleversements climatiques et géopolitiques qui s'annoncent. Ce projet traduit notre engagement en faveur d'un développement durable et équilibré des territoires breteilliens, mais également nos valeurs de solidarité et d'équité et notre combat contre toutes les formes d'exclusion.

Le scénario cible qui vous est présenté repose sur des hypothèses qui ne se concrétiseront peut-être pas toutes. Mais le but est ailleurs : il s'agit, en définissant une vision partagée de l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire, de choisir des orientations et d'identifier des leviers qui seront déclinés dans toutes nos politiques au cours des années à venir. Ce scénario a également vocation à alimenter la réflexion de nos partenaires et de tous les Breteilliens et Breteilliennes. Le Département n'est que l'un des rouages de l'aménagement de notre territoire : c'est ensemble que nous bâtissons ce plus bel avenir pour l'Ille-et-Vilaine !

#### **I. UNE RÉFLEXION QUI S'APPUIE SUR UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DE LA SITUATION BRETEILLIENNE**

En juin 2018, un état des lieux de la situation breteillienne a été présenté à l'Assemblée départementale. Il a servi de base à un travail de scénarisation permettant d'aboutir à une vision du futur souhaitable du territoire.

Ce travail de diagnostic a tout d'abord souligné le dynamisme démographique et économique de l'Ille-et-Vilaine. Il a par ailleurs mis en avant que cette situation globalement favorable n'était pas sans connaître des disparités territoriales. Ainsi, quelques territoires cumulent perte de population, pauvreté, vieillissement plus forts qu'ailleurs et éloignement relatif aux services essentiels. Les populations les plus pauvres sont par ailleurs concentrées dans les villes, et notamment la ville-centre.

L'état des lieux a également permis de mieux comprendre l'armature territoriale de l'Ille-et-Vilaine et les liens qui existent entre les différents types d'espaces. Au-delà de la forte polarisation de la métropole rennaise par rapport à son environnement et des liens qu'elle entretient avec les villes moyennes d'Ille-et-Vilaine, il met en avant l'existence de polarités locales déterminant des bassins plus réduits (Janzé, Bain-de-Bretagne, Montfort-sur-Meu, Dol-de-Bretagne, Tinténiac, Montauban-de-Bretagne par exemple...), qui connaissent avec leur environnement des échanges économiques et des liens de déplacement domicile-travail significatifs. Par ailleurs, des espaces ruraux, peu denses et

---

organisés autour de centralités moins dépendantes des pôles urbains, représentent une part significative de l'espace breillien. Enfin, il a mis en évidence des enjeux thématiques spécifiques en termes d'habitat, d'environnement, d'accessibilité aux services, de mobilités, de numérique, d'enseignement supérieur et de recherche.

Un certain nombre de tendances lourdes nationales ont par ailleurs été analysées : vieillissement de la population, dégradation de l'environnement, désindustrialisation du tissu économique, ubérisation de l'économie, explosion de la mobilité, individualisation de la société et diminution des ressources des collectivités ont été considérées comme des évolutions structurelles à l'échelle nationale voire européenne ; elle sont donc à prendre en compte dans une réflexion sur l'avenir du territoire départemental.

Du croisement de ces tendances lourdes avec la réalité breillienne ont pu être élaborées trois trajectoires d'évolution possible de l'Ille-et-Vilaine, présentées à la session de l'Assemblée départementale réunie en avril 2019.

Ces trajectoires contrastées ont permis de soumettre à la réflexion collective la formulation des fondamentaux souhaités pour l'Ille-et-Vilaine de 2035, en répondant notamment aux questions suivantes : Comment limiter les impacts climatiques et préserver la biodiversité ? Quels sont les leviers les plus pertinents pour favoriser un développement équilibré du territoire ? Comment conforter les villes moyennes tout en permettant une interaction équilibrée avec la métropole ? Comment orienter les dynamiques territoriales pour renforcer la cohésion sociale ? Comment garantir aux Breillien.ne.s une offre de services de proximité qui réponde à leurs besoins ?

## **II. DES FONDAMENTAUX POUR L'ILLE-ET-VILAINE EN 2035 ISSUS DE LA CONCERTATION**

Les scénarios élaborés ont constitué la matière à discussion et à échange entre tous les partenaires associés à la réflexion. Ainsi, de fin 2018 à mi 2019, plus de 200 acteurs des champs de l'environnement, de l'économie, du social, de l'action éducative ont débattu de leur vision de l'avenir breillien. Les élus du territoire ont également participé à travers l'organisation d'un comité des territoires réunissant les EPCI, les associations de maires, la Région et l'Etat ainsi que les représentants des Pays et des SCOT.

Cette concertation a permis de définir les fondamentaux du territoire breillien souhaité pour 2035 :

1. Un modèle de développement plus durable, favorisant une économie de proximité, valorisant les ressources du territoire, tout en confortant les filières à haute valeur ajoutée, qui se sont adaptées à la transition écologique. La régulation publique, à toutes les échelles, est nécessaire pour accompagner cette rupture. A l'échelon local, les initiatives pour prendre en compte la préservation de l'environnement et des ressources dans toutes les réflexions d'aménagement et de développement local doivent être encouragées. Le maintien d'outils de planification à différentes échelles doit permettre la préservation des grandes fonctions naturelles.
2. Une plus grande solidarité sociale et territoriale : la culture ancienne de coopération territoriale qui anime notre territoire doit mettre la cohésion territoriale et l'équilibre à l'échelle de tout le département au cœur de l'action commune. Cela implique des négociations permanentes avec les différentes parties prenantes : collectivités, mais aussi citoyens, associations, entreprises, institutions, afin de rechercher à chaque instant l'intérêt général.
3. Un équilibre territorial valorisant les atouts de l'Ille-et-Vilaine dans leur diversité : le renforcement des centralités majeures, qui concentreront un certain nombre de fonctions supérieures (enseignement, recherche, équipements culturels, santé ...), leur permettront de jouer un rôle de centralité locale pour les territoires qui les entourent ; ces derniers seront eux-mêmes maillés de pôles de services plus petits, mais également actifs. Cette

---

évolution permettra par ailleurs de préserver voire d'augmenter la surface globale des espaces naturels et agricoles.

4. Une mobilité conciliant moindre impact environnemental et meilleure accessibilité à l'emploi et aux services : l'amélioration de la fluidité des réseaux et le développement de la mobilité décarbonée et solidaire doivent permettre de garantir la mobilité de tous. Les besoins de déplacements contraints devront être maîtrisés par des choix d'aménagement favorisant la proximité entre habitat, emploi et services.
5. Une gouvernance partagée et une action publique favorisant l'initiative et l'expérimentation : un dialogue permanent entre toutes les collectivités d'Ille et Vilaine et la société civile permettra de porter une vision commune et d'organiser les solidarités territoriales. Le Département doit devenir animateur du dialogue territorial, et saisir cette opportunité pour susciter l'innovation sociale.

Pour permettre une compréhension et une appropriation qui soient les plus larges possibles, la vision de l'avenir souhaitable de l'Ille-et-Vilaine à moyen terme est présentée sous la forme d'un récit dont le texte est annexé au rapport.

### **III. UN NOUVEAU CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACTION DU DÉPARTEMENT**

La vision Ille-et-Vilaine 2035 représentera, à partir de son adoption, le cadre de référence de l'action départementale. Cette vision et les principes fondamentaux qui la structurent seront en effet déclinés dans toutes les politiques publiques au fur et à mesure de leur mise à jour. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2019, le plan départemental de l'habitat et le schéma directeur « Mobilités 2025 » seront respectivement des traductions d' « Ille-et-Vilaine 2035 » dans les champs de l'habitat et des mobilités. Ce cadre de référence sera également celui des contributions du Département aux stratégies de développement et d'aménagement des autres niveaux de collectivités : la Breizh COP de la Région, mais aussi les SCOT, les PLUI...

La vision « Ille-et-Vilaine 2035 » implique également une évolution de la posture du Département vers un rôle d'animateur du dialogue territorial. Dans cet esprit, nous pouvons imaginer une pérennisation du Comité des territoires comme espace de ce dialogue entre les acteurs publics du territoire bretonnais.

#### **Synthèse :**

***Lancée fin 2017, la réflexion « Ille-et-Vilaine 2035 » vise à élaborer une vision globale d'aménagement du territoire à moyen terme pour le département. Après un travail de diagnostic, de formulations d'hypothèses d'évolution possibles et de concertation, la vision « Ille-et-Vilaine 2035 », présentée sous forme de récit, porte l'ambition d'un développement durable et équilibré du territoire et d'une plus grande solidarité territoriale et sociale. Cet avenir souhaité pour l'Ille-et-Vilaine est notamment conditionné par une gouvernance partagée et une action publique favorisant l'initiative et l'expérimentation.***

***La vision « Ille-et-Vilaine 2035 » est à la disposition de tous les acteurs qui souhaitent s'en saisir et contribuer, à leur niveau, à sa réalisation. Le Département quant à lui s'engage à faire de ce futur souhaitable le cadre de références de ses politiques, pour ce qui concerne leur dimension d'aménagement du territoire, au fur et à mesure de leur mise à jour.***

---

**En conclusion, je vous propose :**

**- de prendre acte de la présentation du scénario souhaitable issu de la démarche prospective Ille-et- Vilaine 2035.**

LE PRESIDENT  
**Jean-Luc CHENUT**